



## Championnats de France de l'Avenir 2025 – La Tour du Pin (AURA)

### Équipe de Bourgogne Franche-Comté Critères de sélection

#### U17-Hommes Femmes – CLM – Mercredi 6 aout :

Une présélection pour le championnat de France sera faite en tenant compte :

- Des tests de Détection régionales N2
- Des résultats sur la CDF des départements : 19-20 avril et 17-18 mai
- Résultats sur la Route de l'Est Féminines – 6 avril – CLM

1 seul quota par le comité régional, chez les filles et les garçons.

*En attente du règlement des championnats de France de l'Avenir*

Seule l'utilisation du vélo traditionnel avec roues à rayon et l'utilisation du casque de route sont autorisés.

#### U15-U17 Femmes – Jeudi 7 aout :

Une présélection pour le Championnat de France prendra prioritairement en compte la Coupe de France et la Route de l'Est Féminine ainsi que le comportement lors des stages de perfectionnement.

#### Critères pour être sélectionnable :

- Top 10 sur l'une des manches de la Route de l'Est Féminine.
- Top 10 sur l'une des manches de la Coupe de France des Départements.

La participation aux journées de détection départemental et régionales sont obligatoires pour être sélectionnables. Le comportement lors du stage régional sera essentiel.

La participation à la journée de détection départementale ainsi qu'au stage de préparation au championnat de France de l'Avenir (28 et 29 juillet) est obligatoire pour être sélectionnable.

## **U19 – U23 Femmes :**

### **Course en ligne – U19 dimanche 10 / U23 samedi 9 aout :**

Une présélection pour le Championnat de France sera proposée à l'issue du Championnat interrégional et prendra prioritairement en compte la Coupe de France N1 et N2, et la Route de l'Est Féminine.

### **Critères pour être sélectionnable :**

- Top 30 sur l'une des Coupe de France N1
- Top 20 sur l'une des Coupe de France N2
- Top 15 sur l'une des Manches de la Route de l'Est féminine.

### **Contre la montre – Mercredi 6 aout :**

Une sélection sera faite en tenant compte des résultats sur les compétitions suivantes :

- CLM : 7 avril : Manche de la Route de l'Est Féminines

Aucun quota n'étant attribué, le comité régional inscrira les coureurs intéressés par cette épreuve sur demande du club.

### **Trois conditions à respecter :**

- La demande devra se faire auprès du MTT jusqu'au 20 juillet en justifiant d'une préparation spécifique
- La prise en charge des frais n'incombera pas au comité régional

## **U17 Hommes – Jeudi 7 aout :**

Une présélection pour le Championnat de France sera proposée à l'issue du Championnat Régional (20 juillet).

### **Seront pris en compte :**

- Capacité à s'intégrer dans un collectif (Une victoire ne garantissant pas une sélection définitive)
- Comportement en course et résultats sur les CDF des départements U17 : Top 5
- Comportement en course et résultats sur les épreuves régionales et championnat : Victoire
- Comportement en course et résultats sur les épreuves du Trophée Madiot : Top 20.

**La participation à la journée de détection départementale ainsi qu'au stage de préparation au championnat de France de l'Avenir (28 et 29 juillet) est obligatoire pour être sélectionnable.**

La sélection sera validée le 20 juillet après étude de l'ensemble des résultats régionaux. Elle pourrait éventuellement s'appuyer sur d'autres épreuves de renommée nationale uniquement si les performances sur ces épreuves sont significatives.

Quotas attribués au Comité Départemental suite au classement général de la coupe de France U17 des départements :

« Si un Comité départemental termine dans les 3 premiers de la coupe de France U17 des départements, le Comité Régional obtient un qualifié supplémentaire pour le Championnat de France. » **Nous disposons donc de 2 quotas supplémentaires.**

La désignation du coureur retenu, le cas échéant, sera réalisée par la commission route et le MTT sur proposition de 2 coureurs proposés par le Président du Comité départemental.

**U19 Hommes :**

Course en ligne – Dimanche 10 aout :

Une présélection pour le Championnat de France sera proposée à l'issue du Championnat régional (20 juillet) et prendra prioritairement en compte le championnat régional et les manches de la Coupe de France U19.

Seront pris en compte pour cette présélection :

- Comportement en course et lors des stages.
- Résultats sur les manches de la CDF
- Résultats sur le championnat régional

Elle pourra s'appuyer sur d'autres épreuves du calendrier fédéral U19 uniquement sur les performances sur ces épreuves sont significatives.

La participation au stage de préparation au championnat de France de l'Avenir (31 juillet – 1<sup>er</sup> aout) est obligatoire pour être sélectionnable.

Contre la montre – Mercredi 6 aout :

Prise en charge des coureurs ayant obtenus des résultats sur les CLM d'une coupe de Nations ou épreuve fédérale U19 → Top 10

La participation au stage de préparation au championnat de France de l'Avenir (30 juillet) est obligatoire pour être sélectionnable.

Aucun quota n'étant attribué, le comité régional inscrira les coureurs intéressés par cette épreuve sur demande du club.

Trois conditions à respecter :

- La demande devra se faire auprès du MTT jusqu'au 20 juillet en justifiant d'une préparation spécifique

- La prise en charge des frais n'incombera pas au comité régional
- La participation au championnat régional CLM est obligatoire s'il est organisé.

### **U23 Hommes :**

#### **Course en Ligne – Samedi 9 août :**

Une pré-sélection pour le Championnat de France prendra en compte le comportement sur les épreuves de Coupe de France et le comportement rendu compte par les directeurs sportifs sur les épreuves Élites en Bourgogne Franche Comté.

#### **Courses de point de passage :**

- Classic 71
- Tour du Beaujolais
- Tour du Pays Roannais
- CDF N1 : GP Walchowiak
- CDF N1 : Cours la ville

#### **Deviens pré sélectionnable le sportif qui réalise :**

- Top 8 sur une course Élites
- Top 10 sur une Coupe de France

#### **Deviens officiellement sélectionné le coureur qui réalise :**

- Top 3 sur une Coupe de France
- Top 3 sur une Élites Nationale

*\*Remise en cause possible de la sélection selon l'évolution de la capacité de performance des coureurs présélectionnés et leurs remplaçants, mais également de la préparation rendue compte par les sportifs et les directeurs sportifs.*

#### **Contre la Montre – Mercredi 6 août :**

Aucun quota n'étant attribué, le comité régional inscrira les coureurs intéressés par cette épreuve sur demande du club.

#### **4 conditions à respecter :**

- La demande devra se faire auprès du MTT jusqu'au 20 juillet en justifiant d'une préparation spécifique,
- La prise en charge des frais n'incombera pas au comité régional
- Présence obligatoire au championnat de France Élites de CLM.
- Prise en compte des résultats des Contre la montre sur les épreuves du calendrier national.

***Compte tenu de la forte densité, ainsi que du bon niveau des coureurs de la région, le MTT sera vigilant pour retenir dans les sélections, les meilleurs, les plus motivés, et les plus COLLECTIFS. Le MTT devra, en conséquence, prendre des décisions. Merci de les respecter.***

Alexis BRODBECK  
Assistant sportif et développement

Marine STRAPPAZZON  
Manager technique Territorial